



Nations Unies

Commission de la science et de la technique au service du développement

**Rapport sur les travaux
de la quatorzième session
(23-27 mai 2011)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2011
Supplément n° 11

Conseil économique et social
Documents officiels, 2011
Supplément n° 11

Commission de la science et de la technique au service du développement

**Rapport sur les travaux
de la quatorzième session
(23-27 mai 2011)**



Nations Unies • New York, 2011

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Résumé

À sa quatorzième session, la Commission de la science et de la technique au service du développement a entrepris un examen des progrès réalisés s'agissant de la mise en œuvre et de la suite donnée, aux niveaux régional et international, aux résultats du Sommet mondial sur la société de l'information. En outre, elle a examiné deux thèmes prioritaires, à savoir l'évaluation de l'impact des technologies de l'information et de la communication sur le développement, et les technologies comme moyen de faire face aux difficultés dans des domaines tels que l'agriculture et l'eau.

La session était organisée autour de deux tables rondes ministérielles consacrées à l'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial de la société de l'information et à l'utilisation de la science et de la technologie au service du développement, respectivement. Elle a également comporté une table ronde consacrée à l'Internet et à la science, aux sciences de l'ingénieur et à l'éducation. Plus de 15 États Membres étaient représentés au niveau ministériel. Les responsables d'organismes des Nations Unies ou leurs représentants ainsi que des représentants de la société civile et du monde des entreprises étaient également présents.

Les participants ont mis en évidence les grands problèmes suivants :

Si des progrès importants ont été réalisés pour ce qui est de l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), en particulier la téléphonie mobile et Internet, l'écart en matière d'accès au haut débit entre pays développés et pays en développement s'est creusé. Les contenus produits par les utilisateurs ont augmenté au cours des dernières années, mais ils ne sont pas nécessairement disponibles dans toutes les langues et pour tous les groupes partout dans le monde. Le fossé numérique est donc devenu encore plus important en ce qui concerne la qualité de l'accès, les informations et les compétences qu'il est possible d'obtenir et la valeur que l'on peut en retirer. Les participants se sont déclarés préoccupés par le fait que les TIC et leurs applications étaient toujours d'un coût trop élevé pour la majorité des personnes, notamment vivant en zones rurales.

S'agissant des progrès réalisés dans l'application des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information depuis 2005, les participants ont observé que le rôle important joué par le secteur privé dans le développement des TIC et la mise en place d'infrastructures relatives aux TIC bénéficiait d'un environnement favorable créé par les autorités, à savoir l'existence d'organismes de réglementation indépendants, le respect de l'état de droit, la protection des droits de propriété intellectuelle, des cadres juridiques et réglementaires encourageant la concurrence; des tribunaux indépendants et des politiques en faveur de la création d'entreprises. Les participants ont par ailleurs appelé l'attention sur un certain nombre de questions nouvelles et émergentes, à savoir les possibilités d'utilisation des TIC pour lutter contre les changements climatiques, les réseaux sociaux, la virtualisation et l'informatique en nuage, la protection de la vie privée et la cyberexploitation.

À l'issue de l'examen du thème prioritaire consacré à « l'évaluation de l'impact des technologies de l'information et de la communication sur le développement », les participants ont lancé plusieurs appels aux gouvernements et à la communauté internationale. Ils ont demandé au Partenariat sur la mesure des TIC au service du

développement de poursuivre ses travaux, notamment dans les pays en développement, et d'élaborer des directives, méthodes et indicateurs concrets. Ils ont encouragé les gouvernements à recueillir des données, à diffuser les études de cas sur les pays et à coopérer aux activités de renforcement des capacités. Ils ont également encouragé les entités concernées et autres organismes des Nations Unies à promouvoir des évaluations de l'impact des TIC sur la pauvreté et dans certains secteurs clés afin d'identifier les connaissances et les compétences nécessaires pour renforcer cet impact. Ils ont en outre lancé un appel aux partenaires internationaux de développement afin qu'ils appuient financièrement les efforts de renforcement des capacités.

Les participants ont pris acte avec satisfaction du rapport sur les activités du Groupe de travail sur les améliorations à apporter au Forum pour la gouvernance de l'Internet et ont proposé que le Conseil économique et social en proroge le mandat jusqu'à la quinzième session de la Commission afin de lui permettre de mener à bien ses travaux. Ils ont vivement encouragé le Groupe de travail à se réunir à nouveau aussi rapidement que possible afin qu'il puisse soumettre ses recommandations à la quinzième session de la Commission.

Les participants ont demandé à toutes les parties prenantes de faire des efforts concertés pour combler le fossé numérique et ont insisté sur la nécessité de mettre en œuvre des stratégies qui contribuent au développement de l'administration en ligne ainsi que des politiques et des applications en matière de TIC axées sur les pauvres, en particulier la généralisation du haut débit. Ils ont insisté sur la nécessité de renforcer les capacités, notamment des organismes, organisations et entités s'occupant de questions en rapport avec les TIC et la gouvernance d'Internet. Ils ont également appelé l'attention sur des approches novatrices qui favoriseraient l'accès universel à un coût abordable au haut débit dans les pays en développement et l'utilisation des services connexes.

Lors de l'examen du thème prioritaire consacré aux technologies comme moyen de faire face aux difficultés dans des domaines tels que l'agriculture et l'eau, le débat a principalement porté sur les problèmes rencontrés par les petits exploitants dans les pays en développement. Les participants ont reconnu qu'il fallait abandonner la monoculture actuelle en faveur de systèmes capables de se régénérer. Ils ont reconnu que les décisions en matière de politiques et de technologies devaient tenir compte en priorité des petits exploitants, et plus encore des femmes, qui jouent un rôle essentiel dans l'agriculture mais qui ont souvent des difficultés à dépasser le stade de l'agriculture de subsistance parce qu'elles n'ont pas accès à des ressources essentielles.

Les participants ont lancé un appel aux gouvernements afin qu'ils revoient leurs systèmes en matière de science, de technologie et d'innovations agricoles et renforcent leurs politiques en faveur de pratiques agricoles plus viables, notamment à l'intention des petits exploitants. Ils ont insisté sur la nécessité de mesures spécifiques en faveur des femmes, compte tenu du rôle clé que celles-ci jouent dans l'agriculture et la gestion de l'eau, aussi bien au sein du ménage qu'au niveau de l'exploitation agricole.

Différentes mesures peuvent être mises en œuvre pour assurer une agriculture durable, notamment accroître la part des dépenses publiques consacrées à la recherche-développement agricole et en améliorer l'efficacité; investir dans le développement rural – infrastructure, télécommunications, installations de

transformation des produits –; encourager l'établissement de liens entre exploitation agricole, recherche agricole, transformation et commercialisation des produits et services de vulgarisation; appuyer la recherche au sujet de méthodes de production durable et régénérative ainsi que de technologies d'irrigation et d'amélioration des sols et la diffusion de leurs résultats, et utiliser les TIC et d'autres technologies d'un coût abordable de façon à réduire les coûts et à rendre l'agriculture plus rentable pour les petits exploitants. Les participants ont demandé à la Commission de faciliter l'échange et la diffusion d'exemples de meilleures pratiques en matière de science et de technologie agricoles et d'innovation agricole, ainsi que de coopération entre les pays.

Une table ronde a été consacrée à Internet et à la science, aux sciences de l'ingénieur et à l'éducation. Les participants ont entendu des exposés au sujet des efforts menés en collaboration au niveau international pour encourager le partage d'informations scientifiques et technologiques, notamment la mise en place de passerelles électroniques qui permettent d'avoir accès aux résultats des derniers travaux de recherche et à d'autres documents auxquels il n'est pas possible d'accéder avec les moteurs de recherche actuels, ainsi que de réseaux en ligne qui permettent aux utilisateurs de rechercher des contenus comme d'élaborer des solutions à des problèmes complexes, notamment dans des domaines en rapport avec le développement. De telles collaborations contribuent à réduire l'écart en matière de recherche et à trouver des solutions à des problèmes communs. Partout dans le monde, les éducateurs collaborent par le biais de ressources ouvertes à l'amélioration des méthodes d'enseignement, notamment en science, partagent les meilleures pratiques et produisent des contenus qui favorisent l'apprentissage, en particulier des contenus basés sur la « cocréation », c'est-à-dire des matériels pédagogiques locaux complétés par des contenus provenant de centres de données mondiaux d'accès gratuit auxquels contribuent des universités et des écoles du monde entier.

Lors de l'examen du point 4 de l'ordre du jour consacré à la présentation de rapports sur des examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation, les participants ont reconnu de manière générale que ces examens étaient utiles pour les pays participants et devaient faire partie des activités de base de la Commission comme de la CNUCED. Plusieurs délégués ont observé que le manque de ressources financières était l'un des principaux obstacles à la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue de ces examens ou, d'une manière plus générale, des politiques nationales dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. Les donateurs avaient en effet tendance à préférer financer des projets de développement ayant une rentabilité immédiate, ce qui n'était pas le cas des projets dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, qui nécessitaient des investissements à long terme. Il a été suggéré que la Commission et la CNUCED, en liaison avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et d'autres organisations internationales concernées, collaborent étroitement avec des banques de développement internationales et régionales en vue de mobiliser les ressources nécessaires à l'application et au suivi des recommandations issues des examens. Les participants ont également observé qu'il fallait poursuivre les travaux concernant la mise au point d'indicateurs appropriés de l'innovation, afin de faciliter la prise de décisions dans les pays en développement.

Les participants ont prié la Commission de faciliter la réalisation de nouveaux examens, de diffuser les nouvelles directives concernant les méthodes à appliquer et de partager les résultats de ces examens ainsi que les meilleures pratiques découlant de leur application. Ils ont demandé à la Commission de mettre au point de nouvelles mesures des résultats des investissements dans la science et la technologie, les sciences de l'ingénieur, la recherche-développement, l'éducation et le développement des infrastructures, en collaboration avec les parties prenantes concernées. Ils ont également proposé que la Commission étudie la possibilité de créer un prix annuel pour récompenser les applications des TIC dans le domaine de la science, de la technologie et des sciences de l'ingénieur qui contribuent au développement.

La Commission a choisi deux nouveaux thèmes prioritaires pour sa quinzième session, à savoir « innovation, recherche, transfert de technologie dans l'intérêt mutuel, création d'entreprises et développement concerté dans la société de l'information » et « accès libre, bibliothèques scientifiques virtuelles, analyse géospatiale et autres applications complémentaires des TIC dans le domaine de la science, de la technologie, des sciences de l'ingénieur et des mathématiques en faveur du développement, une attention particulière étant accordée à l'éducation ». Le secrétariat de la Commission a été prié de préparer un rapport thématique sur l'éducation pour le groupe de travail intersessions, en s'appuyant sur les travaux déjà réalisés par la Commission au cours des dernières années. Les participants ont encouragé la Commission à travailler en liaison étroite avec l'UNESCO, en particulier au sujet de l'enseignement des sciences et des technologies.

En réponse à la demande formulée par la Commission de la condition de la femme à sa cinquante-cinquième session afin que les activités dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation tiennent systématiquement compte de la situation des femmes, les participants ont demandé à la Commission de continuer à diffuser, en collaboration avec son Conseil consultatif pour l'égalité des sexes, les exemples de bonnes pratiques et les enseignements tirés dans ce domaine. La Commission a entendu un rapport du Conseil sur ses activités et a recommandé que le Conseil économique et social adopte une décision par laquelle il prorogerait le mandat du Conseil pour trois ans à partir de janvier 2012 afin de lui permettre de mener à bien son programme de travail.

Afin d'assurer la participation de diverses parties prenantes à ces travaux, tout en conservant sa nature intergouvernementale, la Commission a recommandé que le Conseil économique et social adopte quatre décisions au sujet des modalités de participation des parties prenantes non étatiques.

Au chapitre I du présent rapport, la Commission recommande au Conseil économique et social d'adopter deux projets de résolution intitulés « Science et technologie au service du développement » et « Évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information ». On trouvera des informations complémentaires sur la session de la Commission à l'adresse : www.unctad.org/Templates/meeting.asp?intItemID=3402&lang=1&m=20296&info=outcome.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention .	1
A. Projets de résolution présentés au Conseil pour adoption	1
I. Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	1
II. Science et technique au service du développement	8
B. Projets de décision présentés au Conseil économique et social pour adoption	12
I. Prorogation du mandat du Conseil consultatif pour l'égalité des sexes de la Commission de la science et de la technique au service du développement. . .	12
II. Participation des organisations non gouvernementales et des entités de la société civile aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement.	12
III. Participation des milieux universitaires et techniques aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement. . .	13
IV. Participation des entités du secteur économique, notamment le secteur privé, aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement.	14
V. Participation des organisations non gouvernementales et des entités de la société civile non accréditées au Sommet mondial sur la société de l'information aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement concernant l'examen de la mise en œuvre des résultats du Sommet.	15
VI. Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa quatorzième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa quinzième session	15
II. Progrès réalisés dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international	17
III. Thèmes prioritaires :	
a) Évaluation de l'impact des technologies de l'information et des communications au service du développement;	
b) Les technologies comme moyen de faire face aux difficultés dans des domaines tels que l'agriculture et l'eau	20
IV. Présentation de rapports sur les analyses des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation	23

V.	Examen des méthodes de travail de la Commission	24
VI.	Élection du Président et des autres membres du Bureau de la quinzième session de la Commission	25
VII.	Ordre du jour provisoire et documentation de la quinzième session de la Commission	26
VIII.	Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa quatorzième session	27
IX.	Organisation de la session.	28
A.	Ouverture et durée de la session	28
B.	Participation	28
C.	Élection du Bureau	28
D.	Ordre du jour et organisation des travaux	29
E.	Documentation	29
Annexe		
	Liste des documents dont la Commission était saisie à sa quatorzième session.	30

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projets de résolution présentés au Conseil pour adoption

1. La Commission de la science et de la technique au service du développement recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de résolution suivants :

Projet de résolution I

Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information*

Le Conseil économique et social,

Rappelant les documents issus du Sommet mondial sur la société de l'information¹,

Rappelant également sa résolution 2006/46 du 28 juillet 2006 sur la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial et le réexamen de la Commission de la science et de la technique au service du développement, et le mandat confié à celle-ci en vertu de ladite résolution,

Rappelant en outre sa résolution 2010/2 du 19 juillet 2010 sur le bilan de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial,

Rappelant la résolution 65/141 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2010, sur les technologies de l'information et des communications au service du développement,

Prenant note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial aux niveaux régional et international²,

Prenant note du rapport du Secrétaire général intitulé « Améliorations et innovations portant sur les mécanismes financiers en place : les technologies de l'information et de la communication au service du développement »³,

Notant que la Commission a soumis, en tant que document de travail, un rapport intitulé « Application des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information : expérience acquise et perspectives d'avenir »⁴.

Sachant gré au Secrétaire général de la CNUCED d'avoir veillé à l'établissement en temps voulu des rapports susmentionnés,

* Pour le compte rendu des débats, voir chap. II.

¹ Voir A/C.2/59/3, annexe, et A/60/687. Les textes issus du Sommet sont aussi consultables à l'adresse suivante : <http://www.itu.int/ws/index-fr.html>.

² A/66/64-E/2011/77.

³ E/CN.16/2010/3.

⁴ UNCTAD/DTL/STICT/2011/3.

**Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial
sur la société de l'information**

1. *Note* la poursuite de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, en particulier sa nature multipartite, le rôle joué par les organismes chefs de file qui facilitent la mise en œuvre des grandes orientations, et le rôle des commissions régionales et du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information, et remercie la Commission de la science et de la technique au service du développement de l'aider à assurer la coordination à l'échelle du système de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial;

2. *Prend note* des rapports respectifs et des résumés analytiques présentés par de nombreuses entités des Nations Unies en vue de l'élaboration du rapport annuel du Secrétaire général à la Commission, et publiés sur le site Web de celle-ci, comme il l'a demandé dans sa résolution 2007/8 du 25 juillet 2007, et rappelle à quel point il importe qu'il y ait une coordination étroite entre les principaux organismes qui facilitent la mise en œuvre des grandes orientations et avec le secrétariat de la Commission;

3. *Note* la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial au niveau régional facilitée par les commissions régionales, comme l'a constaté le Secrétaire général dans son rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial aux niveaux régional et international², notamment les mesures prises en la matière, et souligne qu'il faut continuer à chercher une solution aux problèmes particuliers à chaque région en s'attachant spécifiquement aux difficultés et aux obstacles qu'elle peut rencontrer en ce qui concerne la mise en œuvre de tous les objectifs et principes énoncés par le Sommet mondial, surtout pour ce qui est des technologies de l'information et des communications au service du développement;

4. *Réaffirme* qu'il importe de continuer à coordonner la mise en œuvre multipartite des textes issus du Sommet mondial au moyen d'outils efficaces, avec pour objectif de mettre en commun les informations des principaux organismes qui facilitent la mise en œuvre des grandes orientations, de repérer les questions à améliorer, et de débattre des modalités relatives à l'établissement de rapports sur la mise en œuvre globale, encourage toutes les parties prenantes à continuer de contribuer à la base de données gérée par l'Union internationale des télécommunications sur la mise en œuvre des objectifs arrêtés au Sommet mondial, et invite les entités de l'ONU à mettre à jour les informations sur leurs initiatives qui sont enregistrées dans la base de données;

5. *Souligne* qu'il est urgent d'incorporer les recommandations formulées dans les textes issus du Sommet mondial aux directives révisées destinées aux équipes de pays des Nations Unies et portant sur la préparation des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, et notamment d'y ajouter un volet sur les technologies de l'information et des communications au service du développement;

6. *Note* la tenue du Forum 2011 de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information organisé par l'Union internationale des télécommunications, l'UNESCO, la CNUCED et le Programme des Nations Unies pour le développement sous la forme d'une structure multipartite pour l'application des textes issus du Sommet et la facilitation de la mise en œuvre des grandes orientations de celui-ci;

7. *Invite* tous les pays à s'abstenir, dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour bâtir la société de l'information, de prendre des mesures unilatérales qui seraient contraires au droit international et à la Charte des Nations Unies, entraveraient le développement économique et social des pays visés et nuiraient au bien-être de leurs habitants;

8. *Se félicite* des progrès soulignés dans le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial, en particulier du fait que, grâce à la croissance rapide de la téléphonie mobile depuis 2005, plus de la moitié des habitants de la planète ont à leur portée un accès aux technologies de l'information et de la communication, conformément à un des objectifs fixés lors du Sommet mondial; cette avancée est d'autant plus précieuse qu'elle s'accompagne du lancement de nouveaux types de services et d'applications, notamment les prestations de santé ou les transactions par téléphonie mobile, le cybergouvernement, le commerce en ligne et les services en faveur du développement, susceptibles de favoriser grandement l'éclosion de la société de l'information;

9. *Note avec une vive préoccupation* que de nombreux pays en développement ne disposent pas d'un accès abordable aux technologies de l'information et des communications et que, pour la majorité des pauvres, la promesse de développement que recèlent la science et les techniques, notamment les technologies de l'information et des communications, ne s'est pas encore concrétisée, et souligne que les technologies, y compris celles de l'information et des communications, doivent être exploitées efficacement pour que soit réduite la fracture numérique;

10. *Estime* que, si les technologies de l'information et des communications offrent des possibilités nouvelles, elles posent aussi des défis inédits et qu'il faut s'attaquer d'urgence aux obstacles de taille qui entravent l'accès des pays en développement aux nouvelles technologies, tels que l'insuffisance des ressources, des infrastructures, des moyens pédagogiques, des capacités, des investissements et des dispositifs de connectivité, et les problèmes touchant la propriété, la normalisation et les transferts, et engage à cet égard toutes les parties concernées à fournir des ressources financières suffisantes aux pays en développement, et en particulier aux moins avancés d'entre eux, à leur transférer des technologies et à renforcer leurs capacités;

11. *Prend acte* de la croissance rapide des réseaux d'accès en haut débit, surtout dans les pays développés, et note avec préoccupation que, pour ce qui est de la disponibilité et l'abordabilité du haut débit, ainsi que la qualité des accès et le taux d'utilisation, le fossé numérique se creuse entre les pays à hauts revenus et les autres régions, les pays les moins avancés et l'Afrique dans son ensemble étant à la traîne par rapport au reste du monde;

12. *Constate* que la transition en cours vers un environnement de communication dominé par les technologies mobiles entraîne des changements significatifs dans les modèles commerciaux des opérateurs et qu'elle exige que l'on repense en profondeur l'utilisation individuelle et collective des réseaux et des appareils, ainsi que les stratégies mises en œuvre par les gouvernements et les moyens d'utiliser les réseaux de communication pour atteindre des objectifs de développement;

13. *Constate également* que, malgré toutes les évolutions et les progrès observés à certains égards, dans de nombreux pays en développement les technologies de l'information et des communications restent inabordables pour la majorité de la population, surtout en zone rurale;

14. *Note* que le nombre d'utilisateurs de l'Internet va croissant et que dans certains cas le fossé numérique change de nature et ne porte plus tant sur la disponibilité de l'accès, mais sur la qualité de celui-ci, et sur les informations et les savoir-faire que les utilisateurs peuvent obtenir et les bienfaits qu'ils peuvent en tirer; et estime à cet égard qu'il faut fixer les priorités pour l'utilisation des technologies de l'information et des communications, avec des démarches novatrices, notamment multipartites, dans le cadre des stratégies de développement nationales et régionales;

15. *Accueille avec satisfaction* le rapport de la Commission du haut débit au service du développement numérique présenté au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à New York le 19 septembre 2010, et note que le rapport comprend également la Déclaration sur l'accès au haut débit pour tous;

16. *Remarque* que si des jalons solides ont été posés pour renforcer les capacités en ce qui concerne les technologies de l'information et des communications dans de nombreux domaines relatifs à la mise en place de la société de l'information, il faut continuer de s'efforcer de trouver des solutions aux difficultés que continuent de rencontrer notamment les pays en développement et les pays les moins avancés, et attirer l'attention sur les retombées positives d'un meilleur développement des capacités aux niveaux des institutions, des organisations et des entités concernées par les technologies de l'information et des communications et les questions liées à la gouvernance d'Internet;

17. *Considère* qu'il faut privilégier les politiques de renforcement des capacités et d'appui à long terme qui démultiplient les effets des activités et des initiatives menées aux niveaux national et local afin de fournir des conseils, des services et un appui propices à la création d'une société de l'information solidaire, axée sur l'être humain et orientée vers le développement;

18. *Constate* que des questions qui n'étaient pas centrales au cours des première et deuxième phases du Sommet mondial en 2003 et en 2005 continuent d'apparaître, telles que le potentiel des technologies de l'information et des communications dans la lutte contre le changement climatique, les réseaux sociaux, la virtualisation et l'informatique dématérialisée, la sauvegarde de la confidentialité des données en ligne et l'autonomisation et la protection des groupes vulnérables, notamment les enfants et les jeunes, contre l'exploitation et les mauvais traitements dans le cyberspace;

19. *Réaffirme* l'importance des indicateurs relatifs aux technologies de l'information et des communications en tant qu'outil de suivi et d'évaluation de la fracture numérique entre les pays et au sein des sociétés, et outil d'information pour les décideurs qui sont chargés d'élaborer des politiques et des stratégies de développement social, culturel et économique, et souligne qu'il importe de normaliser et d'harmoniser les indicateurs relatifs aux technologies de l'information et des communications et de faire en sorte qu'ils soient fiables et régulièrement mis à jour pour rendre compte du rendement, de l'efficacité, du coût et de la qualité des biens et services en vue de la mise en œuvre des politiques relatives aux technologies de l'information et des communications;

Gouvernance d'Internet

20. *Réaffirme* le paragraphe 21 de sa résolution 2010/2 du 19 juillet 2010 et le paragraphe 16 de la résolution 65/141 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2010;

21. *Réaffirme également* les paragraphes 35 à 37 et 67 à 72 de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information⁵;

Renforcement de la coopération

22. *Rappelle* sa résolution 2010/2, dans laquelle il a invité le Secrétaire général à tenir des consultations ouvertes et sans exclusive, auxquelles tous les États Membres et toutes les autres parties concernées seraient conviées pour les inciter à poursuivre les efforts engagés en vue de renforcer la coopération afin de permettre aux gouvernements de s'acquitter, sur un pied d'égalité, de leurs rôles et responsabilités touchant aux questions de politiques publiques internationales concernant Internet, mais pas aux questions techniques et opérationnelles courantes qui n'ont pas d'incidence sur les questions de politiques publiques internationales, par une participation équilibrée de toutes les parties prenantes dans le cadre de leurs rôles et responsabilités respectifs, comme il était indiqué au paragraphe 35 de l'Agenda de Tunis;

23. *Prend note avec satisfaction* des consultations ouvertes et sans exclusive organisées par le Secrétaire général, par l'intermédiaire du Département des affaires économiques et sociales, de septembre à décembre 2010, y compris la réunion tenue à New York le 14 décembre 2010;

24. *Décide* de transmettre le rapport du Secrétaire général sur les résultats de ces consultations à l'Assemblée générale pour examen à sa soixante-sixième session afin de permettre aux gouvernements de s'acquitter, sur un pied d'égalité, de leurs rôles et responsabilités touchant aux questions de politiques publiques internationales concernant Internet, mais pas aux questions techniques et opérationnelles courantes qui n'ont pas d'incidence sur les questions de politiques publiques internationales;

Forum sur la gouvernance d'Internet

25. *Rappelle* la résolution 65/141 de l'Assemblée générale sur les technologies de l'information et des communications au service du développement, par laquelle l'Assemblée a prorogé le mandat du Forum sur la gouvernance d'Internet pour cinq années supplémentaires tout en notant que des améliorations s'imposaient;

26. *Prend acte avec satisfaction* du rapport sur l'issue des travaux du Groupe de travail sur les améliorations à apporter au Forum sur la gouvernance d'Internet et exprime sa gratitude à tous les membres du Groupe de travail pour le temps et les efforts précieux qu'ils ont consacrés à cette tâche, ainsi qu'à tous les États Membres et aux autres parties prenantes ayant contribué aux consultations;

27. *Note* qu'en raison de l'abondance d'informations et du caractère complexe et politiquement sensible de la question, ainsi que de divergences de vues

⁵ Voir A/60/687.

parmi les membres du Groupe de travail sur un certain nombre de propositions concrètes, celui-ci n'a pas pu, dans le délai court qui lui était imparti, arrêter un ensemble de recommandations pour l'amélioration du Forum;

28. *Accepte* de proroger le mandat du Groupe de travail sur les améliorations à apporter au Forum sur la gouvernance d'Internet jusqu'à la quinzième session de la Commission et l'invite à achever ses travaux sur la base du travail déjà effectué;

29. *Demande instamment* que le Groupe de travail soit reconstitué le plus rapidement possible pour permettre que ses recommandations soient présentées à la Commission à temps pour être examinées à sa quinzième session et qu'elles soient transmises par la Commission à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social;

La voie vers l'avenir

30. *Prie instamment* les entités des Nations Unies qui ne coopèrent encore pas activement à la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information par l'intermédiaire du système des Nations Unies et à son suivi de prendre les mesures nécessaires pour s'attacher à édifier une société de l'information axée sur l'être humain, solidaire et orientée vers le développement et contribuer à réaliser les objectifs de développement qui ont été arrêtés à l'échelle internationale, notamment ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire⁶;

31. *Invite* toutes les parties prenantes à poursuivre, à titre prioritaire, les efforts qu'elles déploient pour réduire la fracture numérique, à mettre en pratique des stratégies cohérentes qui favorisent le développement du cybergouvernement, et à continuer de mettre l'accent sur des politiques et des applications en matière de technologies de l'information et des communications qui bénéficient aux pauvres, y compris l'accès au haut débit au niveau local, afin de remédier à la fracture numérique entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci;

32. *Prie instamment* toutes les parties prenantes d'accorder la priorité au développement de démarches innovantes qui favoriseront l'accès universel à une infrastructure à haut débit abordable pour les pays en développement et l'utilisation de services à haut débit adaptés afin de créer une société de l'information solidaire, orientée vers le développement et axée sur l'être humain, et de réduire la fracture numérique;

33. *Demande* aux organisations internationales et régionales de continuer à évaluer la facilité avec laquelle les pays ont accès aux technologies de l'information et des communications et de rendre compte périodiquement à ce sujet, l'objectif étant de créer des chances égales pour faciliter la croissance du secteur informatique dans les pays en développement;

34. *Demande* à tous les pays de faire des efforts concrets pour respecter les obligations découlant du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement⁷;

⁶ Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

⁷ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

35. *Appelle* les organismes des Nations Unies ainsi que les organisations et forums concernés, conformément aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, à examiner périodiquement et à faire évoluer les méthodes utilisées pour les indicateurs relatifs aux technologies de l'information et des communications, compte tenu des différents niveaux de développement et de la situation propre à chaque pays et par conséquent :

a) *Approuve* les travaux du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement;

b) *Demande* aux organismes des Nations Unies et aux autres organisations et forums concernés d'étudier les conséquences de la conjoncture économique mondiale actuelle sur le déploiement des technologies de l'information et des communications, notamment en matière de connexions à haut débit, et sur sa viabilité économique;

c) *Demande* au Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement de mesurer l'impact des technologies de l'information et des communications, notamment dans les pays en développement, en mettant au point des conseils, méthodes et indicateurs pratiques;

d) *Engage* les gouvernements à collecter au niveau national les données pertinentes sur les technologies de l'information et des communications, à mettre en commun des informations sur les études de cas nationales, et à collaborer avec d'autres pays dans le cadre de programmes d'échange visant à renforcer les capacités;

e) *Engage* les organismes des Nations Unies et les autres organisations et forums concernés à promouvoir des études sur l'incidence des technologies de l'information et des communications sur la pauvreté, et à déterminer, pour des secteurs clefs, quelles sont les connaissances et aptitudes nécessaires pour assurer un impact accru;

f) *Demande* aux partenaires de développement internationaux de fournir un appui financier afin de faciliter encore le renforcement des capacités et l'assistance technique dans les pays en développement;

36. *Engage* la communauté internationale à contribuer volontairement à un fonds d'affectation spéciale créé par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en vue d'appuyer les activités d'examen et d'évaluation consacrées à la suite donnée au Sommet mondial menées par la Commission, tout en prenant note avec gratitude de l'appui financier fourni à ce fonds par les gouvernements finlandais et suisse;

37. *Prie* le Secrétaire général de présenter chaque année à la Commission un rapport sur l'application des recommandations figurant dans les résolutions du Conseil économique et social sur le bilan quantitatif et qualitatif de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information;

38. *Prie instamment* le Secrétaire général d'assurer la poursuite du fonctionnement du Forum sur la gouvernance d'Internet et de ses structures en préparation de sa cinquième réunion, qui doit se tenir à Nairobi du 27 au 30 septembre, et de ses futures réunions, sans préjudice des améliorations qui

pourraient être proposées par le Groupe de travail sur les améliorations à apporter au Forum sur la gouvernance d'Internet;

39. *Invite* toutes les parties prenantes à contribuer à la consultation ouverte menée par le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI+10), afin que leurs vues soient prises en compte dans le résultat de cette consultation, à savoir le plan d'action qui sera présenté au Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination à sa réunion d'avril 2012, et prie le Groupe de fournir un rapport sur cette consultation ouverte pour examen par la Commission à sa quinzième session en mai 2012.

Projet de résolution II **Science et technique au service du développement***

Le Conseil économique et social,

Saluant le rôle joué par la Commission de la science et de la technique au service du développement en tant que porte-drapeau de l'Organisation des Nations Unies pour la science, la technique et l'innovation,

Conscient que l'innovation est essentielle au maintien de la compétitivité nationale à l'heure de la mondialisation et à la réalisation d'un développement durable,

Rappelant le Document final du Sommet mondial de 2005, qui souligne le rôle déterminant de la science et de la technique, notamment des technologies de l'information et des communications, pour la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, et réaffirmant les engagements pris dans ledit document, en particulier celui d'aider les pays en développement, individuellement et collectivement, à tirer parti de nouvelles technologies agricoles pour augmenter la productivité par des moyens respectueux de l'environnement⁸,

Rappelant également que la CNUCED est le secrétariat de la Commission,

Rappelant en outre les travaux menés par la Commission sur les deux thèmes suivants : « la science, la technologie et l'ingénierie au service de l'innovation et du renforcement des capacités dans l'éducation et la recherche » et « les politiques privilégiant le développement en vue de l'édification d'une société de l'information ouverte sur le plan socioéconomique, notamment pour ce qui est de l'accès, des infrastructures et de la création d'un cadre favorable »,

Attendant avec intérêt les travaux de la Commission sur ses deux thèmes de fond actuels, « les technologies comme moyen de faire face aux difficultés dans des domaines tels que l'agriculture et l'eau » et « évaluation de l'impact des technologies de l'information et de la communication sur le développement »,

Conscient du rôle important que jouent les technologies de l'information et des communications comme moteur de l'innovation scientifique et technique au service du développement,

* Pour le compte rendu des débats, voir chap. III.

⁸ Voir résolution 60/1 de l'Assemblée générale, par. 60.

Considérant l'importance des analyses des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation pour ce qui est d'aider les pays développés à renforcer leurs plans nationaux de développement et à améliorer leurs dispositifs d'innovation,

Rappelant les conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme sur l'accès et la participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie⁹, adoptées à sa cinquante-cinquième session, qui ont notamment mis l'accent sur la nécessité de partager les exemples de bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience acquise en intégrant une démarche soucieuse de la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes relatifs aux sciences, aux techniques et aux innovations afin de reproduire et de développer les expériences réussies, et faisant sienne l'invitation à prendre des mesures concrètes à cet égard lancée à la Commission de la science et de la technique au service du développement par la Commission de la condition de la femme,

Prenant note du rapport issu de la réunion du groupe intersessions de la Commission de la science et de la technique au service du développement, qui s'est tenue à Genève en décembre 2010, et du rapport correspondant établi par le secrétariat de la CNUCED¹⁰,

Prenant note des rapports que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a présentés à la Commission de la science et de la technique au service du développement¹¹,

Remerciant le Secrétaire général de la CNUCED d'avoir veillé à l'établissement en temps voulu des rapports susmentionnés,

Constatant que la science, la technique et l'innovation, et notamment les technologies de l'information et des communications, ont un rôle essentiel à jouer dans le renforcement de la productivité agricole et la gestion des sols, de l'eau et des bassins versants, surtout s'agissant de soutenir les petits exploitants agricoles,

Notant avec préoccupation la baisse, dans de nombreux pays, des fonds publics consacrés à la recherche-développement agricole, ainsi que de l'appui accordé par des donateurs à la recherche agricole,

Notant que dans de nombreux pays la recherche, la formation et les services de vulgarisation agricole ne répondent pas aux besoins sociaux à l'échelon local, surtout pour ce qui concerne les pauvres, notamment les petits exploitants agricoles,

Conscient du rôle central que jouent les femmes dans le travail agricole et la gestion de l'eau au sein des ménages et des exploitations, et constatant l'insuffisance de leur accès au crédit, à la propriété foncière, au savoir et au savoir-faire, facteurs essentiels pour l'augmentation de la productivité et la réduction de la pauvreté,

Estimant que des investissements accrus dans la gestion des bassins versants, le savoir agricole, la gestion de l'eau et des sols et la science et la technique peuvent accroître la productivité et les rendements, réduire la pauvreté et s'avérer bénéfiques

⁹ E/CN.6/2011/L.6.

¹⁰ E/CN.16/2011/CRP.1.

¹¹ E/CN.16/2011/2 et E/CN.16/2011/3.

pour l'environnement et la santé ainsi que sur les plans social et culturel, surtout si l'on investit en parallèle dans le développement rural dans des domaines tels que l'infrastructure, les télécommunications et les installations agroalimentaires,

Prenant acte des textes issus de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Istanbul du 9 au 13 mai 2011, à savoir le Programme d'action d'Istanbul et la Déclaration politique adoptés par les États membres,

Sachant gré au Gouvernement turc d'avoir proposé de constituer un centre international de la science, de la technique et de l'innovation pour aider à renforcer les moyens des pays les moins avancés en matière de technologie,

Décide de faire les recommandations ci-après aux gouvernements, à la Commission et à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement :

a) Les gouvernements sont encouragés à tenir compte des conclusions de la Commission et à prendre les mesures suivantes :

i) Réexaminer leurs dispositifs relatifs à la science, la technique et l'innovation dans le secteur agricole afin de renforcer leurs politiques en faveur de méthodes agricoles plus viables à long terme, notamment pour les petits exploitants, tout en y intégrant la problématique hommes-femmes;

ii) Envisager d'accroître la part et l'efficacité des dépenses publiques consacrées à la recherche-développement agricole;

iii) Orienter l'investissement public vers l'amélioration de l'infrastructure physique et des moyens de recherche-développement (notamment les réseaux de routes rurales, le raccordement à l'électricité et à l'Internet, l'enseignement et la santé), le renforcement des liens entre agriculteurs, chercheurs agricoles et entreprises de conditionnement et de commercialisation des denrées agricoles, et le développement de services de vulgarisation agricole promouvant des méthodes de production durables, qui permettent la régénération;

iv) Revoir les systèmes de recherche et d'enseignement pour faire en sorte qu'ils aident les petits exploitants agricoles à faire face à leurs problèmes actuels et à pratiquer une agriculture plus viable à long terme;

v) Encourager une recherche participative faisant intervenir les exploitants, les ouvriers agricoles, en particulier les femmes, et d'autres parties prenantes;

vi) Soutenir une agriculture viable à long terme en mettant en place des mécanismes et des politiques de lutte contre la dégradation des sols et l'utilisation excessive de pesticides, d'engrais, d'eau et d'énergie, notamment d'hydrocarbures, qui tiennent compte des coûts sanitaires, environnementaux et sociaux des méthodes de production agricole;

vii) Soutenir la recherche sur les techniques d'irrigation et d'amendement des sols, ainsi que sur l'application des technologies de l'information et des communications et d'autres technologies, afin d'abaisser les coûts et de rendre l'agriculture plus rentable pour les petits exploitants;

viii) Envisager d'améliorer l'accès aux marchés pour les producteurs issus des pays en développement;

b) La Commission de la science et de la technique au service du développement est encouragée à :

i) Fournir, sur demande et en collaboration avec la CNUCED, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et d'autres organisations internationales et régionales concernées, des conseils techniques et une assistance à la formulation des politiques concernant les moyens de renforcer et de promouvoir des méthodes novatrices améliorant la viabilité à long terme de l'agriculture et de la gestion de l'eau, y compris dans les services de vulgarisation agricole;

ii) Promouvoir une stratégie intégrée, internationale et fondée sur la collaboration dans ces domaines, afin de répondre notamment aux besoins des petits exploitants;

iii) Promouvoir la mise en commun, la dissémination et la diffusion d'exemples de pratiques optimales dans les domaines de la science, des techniques et de l'innovation agricoles, et favoriser la coopération entre pays afin de relever conjointement les défis scientifiques et techniques qui se posent;

iv) Faciliter, en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la Banque mondiale et d'autres institutions et banques internationales de développement, la conduite de nouvelles analyses des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation, suivant les demandes des pays membres, afin de mettre l'accent sur l'importance de la science et de la technique, et notamment des technologies de l'information et des communications, pour le renforcement des moyens humains et de l'infrastructure au service de l'innovation dans les plans et programmes de développement nationaux, et envisager de nouvelles modalités de suivi de l'application des recommandations qui en découlent;

v) S'attacher en particulier, dans la conduite des analyses des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation, à mettre au jour les possibilités qui s'ouvrent au niveau mondial, ainsi que les pratiques optimales et les synergies à dégager entre domaines, dans la science et l'ingénierie en ligne et les programmes de formation assistée par ordinateur;

vi) Achever et diffuser les nouvelles orientations méthodologiques relatives à la science, la technique et l'innovation et mettre en commun les résultats et pratiques optimales découlant de leur application;

vii) Examiner de nouveaux outils d'évaluation et de compilation des résultats des investissements dans la science et la technique, dans la recherche-développement en ingénierie, dans l'enseignement et dans l'infrastructure, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la Banque mondiale et les pays membres qui ont constitué des programmes de recherche dans ces domaines;

viii) Continuer de fournir une enceinte, en collaboration avec son Conseil consultatif sur la problématique hommes-femmes, pour la mise en commun des exemples de pratiques optimales et des leçons tirées de l'expérience dans

l'intégration d'une perspective soucieuse de la problématique hommes-femmes dans la formulation et l'application des politiques relatives à la science, à la technique et à l'innovation;

ix) Envisager de décerner chaque année, en collaboration avec les World Summit Awards issues du Sommet mondial pour la société de l'information et le International Center for New Media, basé à Salzbourg (Autriche), un prix récompensant l'application novatrice des technologies de l'information et des communications dans les domaines de la science, de la technique ou de l'ingénierie au service du développement.

B. Projets de décision présentés au Conseil économique et social pour adoption

2. La Commission recommande également au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision suivants :

Projet de décision I

Prorogation du mandat du Conseil consultatif pour l'égalité des sexes de la Commission de la science et de la technique au service du développement*

Le Conseil économique et social décide de proroger le mandat du Conseil consultatif pour l'égalité des sexes de la Commission de la science et de la technique au service du développement pour une nouvelle période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2012, afin de lui permettre de mener à bien son programme de travail avec les ressources extrabudgétaires allouées à cette fin.

Projet de décision II

Participation des organisations non gouvernementales et des entités de la société civile aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement**

Le Conseil économique et social, rappelant sa résolution 2006/46 du 28 juillet 2006, sa décision 2008/217 du 18 juillet 2008 et sa décision 2010/226 du 20 décembre 2010, et conscient qu'il importe d'aider la société civile et les milieux d'affaires à s'associer et à contribuer utilement aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement :

a) Reconnaît l'importance de la participation des organisations non gouvernementales et des entités de la société civile aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement;

b) Décide, à titre exceptionnel et sans remettre en question le règlement intérieur de ses commissions techniques, d'inviter les organisations non

* Pour le débat, voir chap. III.

** Pour le débat, voir chap. V.

gouvernementales et les entités de la société civile qui ne sont pas dotées du statut consultatif auprès de lui mais qui étaient accréditées auprès du Sommet mondial sur la société de l'information à participer aux travaux de la Commission jusqu'en 2015;

c) Demande le versement de contributions volontaires en vue de faciliter autant que possible la participation des organisations non gouvernementales et des entités de la société civile des pays en développement et d'obtenir qu'elles soient représentées de façon équilibrée, y compris dans les groupes de travail de la Commission;

d) Invite le Comité chargé des organisations non gouvernementales à examiner les demandes d'inscription de ces entités dans les meilleurs délais, conformément au Règlement intérieur du Conseil;

e) Décide que, tout en utilisant de manière rationnelle l'approche multipartite, il faut veiller à préserver le caractère intergouvernemental de la Commission;

f) Décide également que la Commission, en collaboration avec les organes des Nations Unies compétents et les autres parties intéressées, devrait faire tout son possible, notamment en fournissant une assistance à ceux qui le demandent, pour obtenir et garantir la participation véritable et efficace de toutes les parties prenantes des pays en développement, en particulier les organisations non gouvernementales, les petites et moyennes entreprises, les associations sectorielles et les acteurs du développement.

Projet de décision III

Participation des milieux universitaires et techniques aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement*

Le Conseil économique et social, rappelant sa résolution 2006/46 du 28 juillet 2006, sa décision 2008/218 du 18 juillet 2008 et sa décision 2010/227 du 20 décembre 2010, conscient de la nécessité de profiter autant que possible de la participation et des contributions des milieux universitaires aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement, et ayant revu les modalités actuelles de leur participation :

a) Reconnaît l'importance de la participation des milieux universitaires aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement;

b) Décide de proroger les dispositions actuelles relatives à la participation des milieux universitaires et techniques aux travaux de la Commission jusqu'en 2015;

c) Décide également que, tout en utilisant de manière rationnelle l'approche multipartite, il faut veiller à préserver le caractère intergouvernemental de la Commission;

* Pour le débat, voir chap. V.

d) Décide en outre que la Commission, en collaboration avec les organes des Nations Unies compétents et les autres parties intéressées, devrait faire tout son possible, notamment en fournissant une assistance à ceux qui le demandent, pour obtenir et garantir la participation véritable et efficace de toutes les parties prenantes des pays en développement, en particulier les organisations non gouvernementales, les petites et moyennes entreprises, les associations sectorielles et les acteurs du développement.

Projet de décision IV
Participation des entités du secteur économique,
notamment le secteur privé, aux travaux
de la Commission de la science et de la technique
au service du développement*

Le Conseil économique et social, rappelant sa résolution 2006/46 du 28 juillet 2006, sa décision 2007/216 du 26 avril 2007 et sa décision 2010/228 du 20 décembre 2010, conscient de la nécessité de profiter autant que possible de la participation et des contributions des entités du secteur économique, notamment le secteur privé, aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement, et ayant revu les modalités actuelles de leur participation :

a) Reconnaît l'importance de la participation des entités du secteur économique, notamment le secteur privé, aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement;

b) Décide de proroger les dispositions actuelles relatives à la participation des entités du secteur économique, notamment le secteur privé, aux travaux de la Commission jusqu'en 2015;

c) Décide également que, tout en utilisant de manière rationnelle l'approche multipartite, il faut veiller à préserver le caractère intergouvernemental de la Commission;

d) Décide en outre que la Commission, en collaboration avec les organes des Nations Unies compétents et les autres parties intéressées, devrait faire tout son possible, notamment en fournissant une assistance à ceux qui le demandent, pour obtenir et garantir la participation véritable et efficace de toutes les parties prenantes des pays en développement, en particulier les organisations non gouvernementales, les petites et moyennes entreprises, les associations sectorielles et les acteurs du développement.

* Pour le débat, voir chap. V.

Projet de décision V
Participation des organisations non gouvernementales
et des entités de la société civile non accréditées au Sommet
mondial sur la société de l'information aux travaux
de la Commission de la science et de la technique
au service du développement concernant l'examen
de la mise en œuvre des résultats du Sommet*

Le Conseil économique et social, rappelant sa résolution 2006/46 du 28 juillet 2006 :

a) Prie le secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement de lui proposer, pour examen et approbation dans les meilleurs délais, des listes d'organisations non gouvernementales et d'entités de la société civile non accréditées au Sommet mondial sur la société de l'information qui ont exprimé le vœu de prendre part aux travaux de la Commission, en vue de leur permettre de participer, à titre exceptionnel, auxdits travaux jusqu'en 2015, conformément au Règlement intérieur du Conseil;

b) Décide que, tout en utilisant de manière rationnelle l'approche multipartite, il faut veiller à préserver le caractère intergouvernemental de la Commission;

c) Décide également que la Commission, en collaboration avec les organes des Nations Unies compétents et les autres parties intéressées, devrait faire tout son possible, notamment en fournissant une assistance à ceux qui le demandent, pour obtenir et garantir la participation véritable et efficace de toutes les parties prenantes des pays en développement, en particulier les organisations non gouvernementales, les petites et moyennes entreprises, les associations sectorielles et les acteurs du développement.

Projet de décision VI
Rapport de la Commission de la science et de la technique
au service du développement sur les travaux
de sa quatorzième session et ordre du jour provisoire
et documentation de sa quinzième session**

Le Conseil économique et social :

a) Prend note du rapport de la Commission de la science et de la technique sur les travaux de sa quatorzième session¹²;

b) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la quinzième session de la Commission figurant ci-après.

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

* Pour le débat, voir chap. V.

** Pour le débat, voir chap. VII et VIII.

¹² Documents officiels du Conseil économique et social, 2011, Supplément n° 11 (E/2011/31).

2. Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

3. Thèmes prioritaires :
 - a) Innovation, recherche, transferts de technologie bénéfiques pour tous, esprit d'entreprise et planification conjointe intéressant la société de l'information.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- b) Libre accès, bibliothèques scientifiques virtuelles, analyses géospatiales et autres outils complémentaires liés aux technologies de l'information et des communications ou à la science, à la technologie, à l'ingénierie et aux mathématiques, utiles pour aborder les questions de développement, en particulier l'éducation.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

4. Présentation de rapports sur les analyses des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation.
5. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la seizième session de la Commission.
6. Ordre du jour provisoire et documentation de la seizième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa quinzième session.

Chapitre II

Progrès réalisés dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international

3. La Commission a examiné le point 2 de son ordre du jour à ses 1^{re}, 3^e, 4^e, 5^e et 9^e séances, les 23, 24, 25 et 27 mai 2011. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international (A/66/64-E/2011/77);

b) Rapport du Président du Groupe de travail sur les améliorations à apporter au Forum sur la gouvernance d'Internet (A/66/67-E/2011/79);

c) Compte rendu établi par le secrétariat de la CNUCED sur la réunion du groupe intersessions de la Commission tenue à Genève du 15 au 17 décembre 2010 (E/CN.16/2011/CRP.1);

d) Rapport du secrétariat de la CNUCED sur la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information : expérience acquise à ce jour et perspectives d'avenir (E/CN.16/2011/CRP.2).

4. À la 3^e séance, le 24 mai, le Chef du secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement (CNUCED) a présenté le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/66/64-E/2011/77.

5. Les représentants de Cuba, du Brésil, des États-Unis d'Amérique, du Lesotho, de la Fédération de Russie, de l'Arabie saoudite, du Costa Rica, de l'Autriche et de la Chine ont fait des déclarations, de même que les observateurs du Zimbabwe et du Nigéria.

6. Le représentant de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a également fait une déclaration, de même que le représentant de l'Association for Progressive Communications.

7. Le représentant de la CNUCED a répondu aux questions soulevées.

8. Toujours à la 3^e séance, le Vice-Président, M. Frederic Riehl (Suisse), a présenté le rapport du Président du Groupe de travail sur les améliorations à apporter au Forum sur la gouvernance d'Internet (A/66/67-E/2011/79).

9. Des déclarations ont été faites par M. Jovan Kurbalija, Directeur de la DiploFoundation; M^{me} Nandini Kotthapally, Conseillère à la Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève; M. Markus Kummer, Vice-Président pour les politiques publiques de l'Internet Society; M^{me} Anriette Esterhuysen, Directrice exécutive de l'Association for Progressive Communications; M^{me} Theresa Swinehart, Directrice exécutive pour la politique mondiale Internet de Verizon Communications; et M. George Sadowsky, Directeur exécutif de l'Initiative Internet mondial.

10. À la 4^e séance, le 24 mai, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Hongrie, Portugal, Finlande, Lesotho, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Pakistan, Chine, Sri Lanka, France, Inde, Philippines, Israël, Afrique du Sud et Pérou. L'observateur de l'Égypte a également fait une déclaration.

11. Les représentants de la CEA et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) ont fait des déclarations.
12. Des déclarations ont également été faites par les représentants de la Cour pénale internationale, de l'Association for Progressive Communications et de l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers).
13. Le Vice-Président, M. Alvaro Galvani (Brésil), a résumé le débat.
14. À la 5^e séance, le 25 mai, les représentants des États-Unis d'Amérique, de l'Inde et de la Hongrie ont fait des déclarations, de même que l'observateur de l'Égypte.

**Table ronde ministérielle sur l'examen des progrès réalisés
dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial
sur la société de l'information**

15. À sa 1^{re} séance, le 23 mai, la Commission a tenu une table ronde ministérielle sur l'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, qui a été animée par M^{me} Anriette Esterhuysen, Directrice exécutive de l'Association for Progressive Communications, et à laquelle ont participé M. Mothetjoa Metsing, Ministre des communications, de la science et de la technologie du Lesotho; M. Kwaku Ofori Adarkwa, Directeur principal du Ministère des communications du Ghana; M. Oyé Guilavogui, Ministre des télécommunications et des nouvelles technologies de l'information de la Guinée; M. Hassan Al-Sayed, Sous-Secrétaire général pour le secteur des technologies de l'information et des communications du Qatar; M. Cherif Benmehrez, Conseiller auprès du Ministre des communications de l'Algérie; M. Gabriel Rodríguez, Directeur du Département de l'énergie, de la science, de la technologie et de l'innovation au Ministère des affaires étrangères du Chili; et M. Fortunato T. de la Peña, Sous-Secrétaire du Ministère de la science et de la technologie des Philippines.
16. Les délégations du Zimbabwe, de l'Autriche, de l'Inde, de la Hongrie, de la République-Unie de Tanzanie, des États-Unis d'Amérique, de Malte et du Brésil, ainsi que le représentant de la Chambre internationale de commerce et de son initiative BASIS (Business Action to Support the Information Society), ont également participé à la table ronde.
17. L'animateur a résumé le débat.

Mesures prises par la Commission

**Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial
sur la société de l'information**

18. À sa 9^e séance, le 27 mai, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information », déposé par le Président et communiqué dans un document non officiel.
19. L'animateur, M. Peter Major (Hongrie), a fait une déclaration dans laquelle il a rendu compte des résultats des consultations officielles tenues sur le projet de résolution.

20. Le Secrétaire a informé la Commission que, un certain nombre de modifications ayant été apportées au texte, le Département de la gestion de la Division de la planification des programmes et du budget examinerait les incidences budgétaires du projet de résolution et porterait la question à l'attention du Conseil économique et social avant que celui-ci ne se prononce sur le projet.

21. La Commission a adopté le projet de résolution et en a recommandé l'adoption au Conseil économique et social (voir chap. I, sect. A, projet de résolution I).

Chapitre III

Thèmes prioritaires :

- a) Évaluation de l'impact des technologies de l'information et des communications au service du développement**
- b) Les technologies comme moyen de faire face aux difficultés dans des domaines tels que l'agriculture et l'eau**

22. La Commission a examiné le point 3 de son ordre du jour à ses 2^e, 5^e, 6^e, 7^e et 8^e séances, les 23, 25, 26 et 27 mai 2011. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les technologies comme moyen de faire face aux difficultés dans des domaines tels que l'agriculture et l'eau (E/CN.16/2011/2);

b) Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation de l'impact des technologies de l'information et des communications au service du développement (E/CN.16/2011/3);

c) Compte rendu établi par le secrétariat de la CNUCED sur la réunion du groupe intersessions de la Commission tenue à Genève du 15 au 17 décembre 2010 (E/CN.16/2011/CRP.1);

d) Rapport du secrétariat de la CNUCED sur l'application d'une perspective sexospécifique dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation (E/CN.16/2011/CRP.3).

23. À sa 2^e séance, le 23 mai, la Commission a abordé l'examen du point 3.

24. Le Secrétaire général de la CNUCED a fait une déclaration.

25. M. Amr Ezzat Salama, Ministre égyptien de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie a pris la parole devant la Commission.

26. À la 5^e séance, le 25 mai, le représentant de la CNUCED a fait une déclaration liminaire.

27. Le Directeur général adjoint et Chef du Département de la coopération technique de l'Agence internationale de l'énergie atomique a fait une déclaration.

28. Le Directeur de la Division technologie et logistique de la CNUCED a également fait une déclaration.

29. Des exposés ont été faits au titre de l'alinéa a) par le Chef de la Division information sur le marché et statistique de l'Union internationale des télécommunications et l'Économiste principal à la Division analyse économique et statistique de la Direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

30. Des exposés ont été faits au titre de l'alinéa b) par le Directeur exécutif de la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique et le Chef de la Section commerce et développement durable de la CNUCED.

31. Le représentant de la Chine a fait une déclaration.

32. À la 6^e séance, le 25 mai, les représentants de la Turquie, du Portugal, de Cuba, des Philippines, du Pérou, du Lesotho et des États-Unis d'Amérique ont fait des déclarations, de même que les observateurs de l'Argentine et du Zimbabwe.

33. Le représentant de la CEA a également fait une déclaration.

34. À sa 7^e séance, le 26 mai, la Commission a entendu l'exposé fait par M. Daan du Toit, représentant principal auprès de l'Union européenne, chargé de la science et de la technologie au Ministère sud-africain de la science et de la technologie, en réponse aux questions soulevées et aux observations formulées par les représentants du Lesotho et de la Chine, ainsi que par le représentant de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

35. À la même séance, le membre du Conseil consultatif pour l'égalité des sexes de la Commission de la science et de la technique au service du développement a fait une déclaration dans laquelle il a répondu aux questions soulevées et aux observations formulées par les représentants des Philippines, du Sri Lanka, des États-Unis d'Amérique, de l'Autriche, de la République-Unie de Tanzanie et du Ghana, ainsi que par le représentant de la CESAO et l'observateur de l'Association for Progressive Communications.

**Table ronde ministérielle sur la contribution de la science
et de la technologie à la solution des problèmes de développement**

36. À sa 2^e séance, le 23 mai, la Commission a tenu une table ronde ministérielle sur la contribution de la science et de la technologie à la solution des problèmes de développement, qui a été animée par M^{me} Gretchen Kalonji, Sous-Directrice générale de l'UNESCO pour les sciences naturelles.

37. Des exposés ont été fait par les participants suivants : M. Dong-Kun Sul, Premier Vice-Ministre de l'éducation, de la science et de la technologie de la République de Corée; M^{me} Madeleine Tchuente, Ministre de la recherche scientifique et de l'innovation du Cameroun; M. Amr Ezzat Salama, Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie de l'Égypte; M. Nicholas Sammut, Président-Directeur général du Conseil maltais pour la science et la technologie; M^{me} Sanja Vlahović, Ministre de la science du Monténégro; M. Irfan Nadeem Sayeed, Secrétaire fédéral au Ministère de la science et de la technologie du Pakistan; M. Fortunato T. de la Peña, Sous-Secrétaire du Ministère de la science et de la technologie des Philippines; M. Heneri Dzinotyiweyi, Ministre de la science et du développement technologique du Zimbabwe et M^{me} Sherry Ayitey, Ministre de l'environnement, de la science et de la technologie du Ghana.

38. Un débat interactif a suivi, auquel ont participé les délégations de la République dominicaine, du Sri Lanka, du Chili, du Portugal, de la Tunisie, du Pérou, du Costa Rica et des États-Unis d'Amérique.

39. Les représentants de la CESAO et de la CEA ont également pris part au débat, de même que le représentant de la Chambre de commerce internationale.

40. L'animateur a résumé le débat.

Réunion-débat sur le thème « Cyberscience, cybergénie, cyberéducation »

41. À sa 6^e séance, le 25 mai, la Commission a tenu une réunion-débat sur le thème « Cyberscience, cybergénie, cyberéducation », qui a été animée par M. Andrew W. Reynolds, Conseiller adjoint pour la science et technologie au Département d'État des États-Unis.

42. Des exposés ont été faits par les intervenants suivants : M. Walter Warnick, Directeur du Bureau des sciences de l'Office pour l'information scientifique et technique du Département de l'énergie des États-Unis; M. Richard Larson, Professeur titulaire de la Chaire de recherche Mitsui, Division de l'ingénierie de l'Institut de technologie du Massachusetts; et M. Michael Michaud, Directeur général, Global Alliances, American Society of Mechanical Engineering.

43. Les intervenants ont entamé un dialogue interactif avec les délégations de l'Autriche, du Portugal, du Sri Lanka, du Cameroun, de la Chine, du Lesotho, du Pérou et de Malte.

Mesures prises par la Commission

Science et technique au service du développement

44. À sa 8^e séance, le 27 mai, la Commission était saisie d'un projet de résolution sur la science et la technique au service du développement déposé par le Président, dont le texte a été distribué en anglais seulement.

45. L'animateur, M. Vijaya Kumar (Sri Lanka), a fait une déclaration dans laquelle il a rendu compte des résultats des consultations officielles tenues sur le projet de résolution.

46. Après les déclarations faites par les représentants du Portugal, des États-Unis d'Amérique, du Pérou, de la Chine, des Philippines, du Lesotho, de l'Autriche et du Brésil, l'animateur a modifié le texte.

47. Le Président a informé la Commission que le projet de texte n'avait pas d'incidence sur le budget-programme.

48. La Commission a adopté le projet de résolution, tel que modifié oralement, et en a recommandé l'adoption au Conseil économique et social (voir chap. I, sect. A, projet de résolution II).

Prorogation du mandat du Conseil consultatif pour l'égalité des sexes de la Commission de la science et de la technique au service du développement

49. À sa 8^e séance, la Commission était saisie d'un projet de décision intitulé « Prorogation du mandat du Conseil consultatif pour l'égalité des sexes de la Commission de la science et de la technique au service du développement » déposé par le Président, dont le texte a été distribué en anglais seulement.

50. Après avoir entendu les déclarations des représentants du Sri Lanka et de la République islamique d'Iran, la Commission a adopté le texte et en a recommandé l'adoption au Conseil économique et social (voir chap. I, sect. A, projet de décision I).

Chapitre IV

Présentation de rapports sur les analyses des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation

51. La Commission a examiné le point 4 de son ordre du jour à sa 7^e séance, le 26 mai 2011.
52. Le représentant du secrétariat de la CNUCED a fait une déclaration liminaire.
53. Les représentants du Lesotho, de la République-Unie de Tanzanie, des Philippines, du Pérou et des États-Unis d'Amérique ont fait des déclarations.
54. L'observateur de la Guinée a également fait une déclaration.

Chapitre V

Examen des méthodes de travail de la Commission

55. La Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 7^e séance, le 26 mai 2011. Elle était saisie d'une note du secrétariat de la CNUCED intitulée « Méthodes de travail de la Commission de la science et de la technologie au service du développement » (E/CN.16/2011/4).

56. À la même séance, la Commission a entendu la déclaration liminaire du représentant du secrétariat de la CNUCED.

57. Les représentants du Sri Lanka, des États-Unis d'Amérique, de la République islamique d'Iran, de l'Autriche, du Portugal, de la République dominicaine et du Pérou ont fait des déclarations, de même que l'observateur de la Belgique.

58. Le représentant du secrétariat de la CNUCED a répondu aux questions soulevées.

Mesures prises par la Commission

Participation des organisations non gouvernementales et des entités de la société civile, des entités des milieux universitaires et techniques, ainsi que des entités du secteur économique, notamment le secteur privé, aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement

Participation des organisations non gouvernementales et des entités de la société civile non accréditées auprès du Sommet mondial sur la société de l'information aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement concernant l'examen de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial

59. À la 8^e séance, le 27 mai, l'animateur, M. Alvaro Galvani (Brésil), a rendu compte des résultats des consultations officieuses tenues sur les projets de décision.

60. Les représentants du Sri Lanka, de la République islamique d'Iran, des États-Unis d'Amérique, du Portugal, de l'Autriche, du Pérou, des Philippines, du Costa Rica, de la Chine, du Chili et de la République dominicaine ont fait des déclarations.

61. Le représentant du secrétariat de la CNUCED a apporté une précision.

62. À sa 9^e séance, le 27 mai, la Commission était saisie de quatre projets de décision déposés par le Vice-Président, M. Alvaro Galvani (Brésil), à l'issue de consultations officieuses, dont le texte a été distribué en anglais seulement.

63. Après avoir entendu les déclarations des représentants de la République islamique d'Iran, des États-Unis d'Amérique et des Philippines, la Commission a adopté les projets de décision et en a recommandé l'adoption au Conseil économique et social (voir chap. I, sect. B, projets de décision II à V).

Chapitre VI

Élection du Président et des autres membres du Bureau de la quinzième session de la Commission

64. La Commission a examiné le point 6 de son ordre du jour à sa 9^e séance, le 27 mai 2011.

65. À l'issue des déclarations des représentants de l'Inde (au nom du Groupe des États d'Asie), du Portugal (au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États), des Philippines (au nom du Groupe des États d'Asie), du Lesotho, du Brésil, de Sri Lanka, de l'Autriche, de la France, du Pakistan, de la Finlande, du Pérou, du Togo, des États-Unis d'Amérique, de la République islamique d'Iran, du Costa Rica, de la République-Unie de Tanzanie, de l'Inde, de la Belgique, de la République dominicaine et de la Slovaquie et de la déclaration de sa présidente, la Commission a élu par acclamation les membres du Bureau ci-après pour la quinzième session :

Président :

Fortunato de la Peña (Philippines)

Vice-Présidents :

Sherry Ayittey (Ghana)

Miguel Palomino de la Gala (Pérou)

Andrew Reynolds (États-Unis d'Amérique)

Chapitre VII

Ordre du jour provisoire et documentation de la quinzième session de la Commission

66. La Commission a examiné le point 7 de son ordre du jour à sa 8^e séance, le 27 mai 2011. Elle était saisie d'un document de travail contenant le projet d'ordre du jour provisoire et la documentation de sa quinzième session.

67. À la même séance, le secrétaire a révisé le texte.

68. Des déclarations ont été faites par les représentants de Sri Lanka, du Costa Rica, de Malte, du Togo, des États-Unis d'Amérique, des Philippines, de la République dominicaine, du Brésil, de la République-Unie de Tanzanie, de l'Autriche et du Pérou.

69. Le secrétaire et le représentant du secrétariat de la CNUCED ont donné des précisions en réponse à des questions posées par les délégations.

70. La Commission a approuvé un projet de décision concernant l'ordre du jour provisoire et la documentation de sa quinzième session, tel que révisé, et en a recommandé l'adoption au Conseil économique et social (voir chap. I, sect. B, projet de décision VI).

Chapitre VIII

Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa quatorzième session

71. À sa 9^e séance, le 27 mai 2011, la Commission était saisie du projet de rapport sur les travaux de sa quatorzième session (E/CN.16/2011/L.1).

72. À la même séance, la Commission a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa quatorzième session et chargé le Rapporteur d'en terminer l'établissement.

Chapitre IX

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

73. La Commission de la science et de la technique au service du développement a tenu sa quatorzième session à l'Office des Nations Unies à Genève, du 23 au 27 mai 2011. Elle a tenu 9 séances (1^{re} à 9^e).

74. La session a été ouverte par la Présidente, Sherry Ayittey (Ghana), qui a également fait une déclaration.

75. À la 1^{re} séance également, le 23 mai, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a fait une déclaration.

76. À la même séance, les intervenants ci-après ont pris la parole : Houlin Zhao, Vice-Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications; Andrew Herbert, Président de Microsoft Research (Europe, Moyen-Orient, Afrique); Herbert Heitmann, Vice-Président de Royal Dutch Shell, au nom de l'initiative ICC-BASIS.

77. À la 2^e séance, le 23 mai, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a fait une déclaration.

78. À la même séance également, Amr Ezzat Salama, Ministre égyptien de l'éducation, de la recherche scientifique et de la technologie, a fait une déclaration.

B. Participation

79. La liste des participants à cette session figure dans le document publié sous la cote E/CN.16/2011/INF/1.

C. Élection du Bureau

80. À la 8^e séance de sa treizième session, le 21 mai 2010, la Commission avait élu par acclamation les membres suivants du Bureau de sa quatorzième session :

Présidente :

Sherry Ayittey (Ghana)

Vice-Présidents :

Alvaro Galvani (Brésil)

Fortunato de la Peña (Philippines)

Štefan Morávek (Slovaquie)

Frédéric Riehl (Suisse)

81. À sa 1^{re} séance, le 23 mai, la Commission a nommé le Vice-Président, Fortunato de la Peña (Philippines), aux fonctions de Rapporteur à la quatorzième session.

82. À sa 3^e séance, le 24 mai, la Commission a élu Martin Bruncko (Slovaquie) Vice-Président de la quatorzième session, en remplacement de Štefan Morávek (Slovaquie) qui avait démissionné.

D. Ordre du jour et organisation des travaux

83. À sa 1^{re} séance, le 23 mai, la Commission a adopté son ordre du jour provisoire et approuvé l'organisation des travaux, tels qu'ils figurent dans le document paru sous la cote E/CN.16/2011/1/Rev.1. L'ordre du jour se lisait comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international.
3. Thèmes prioritaires :
 - a) Évaluation de l'impact des technologies de l'information et des communications au service du développement;
 - b) Les technologies comme moyen de faire face aux difficultés dans des domaines tels que l'agriculture et l'eau.
4. Présentation de rapports sur les analyses des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation.
5. Examen des méthodes de travail de la Commission.
6. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la quinzième session de la Commission.
7. Ordre du jour provisoire et documentation de la quinzième session de la Commission.
8. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa quatorzième session.

84. À la même séance, la Commission a approuvé l'organisation des travaux figurant à l'annexe I du document E/CN.16/2011/1/Rev.1 telle que révisée dans un document de travail distribué en anglais seulement.

E. Documentation

85. La liste des documents dont la Commission était saisie à sa quatorzième session figure à l'annexe du présent document.

Annexe

Liste des documents dont la Commission était saisie à sa quatorzième session

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
A/66/64-E/2011/77	2	Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international
A/66/67-E/2011/79	2	Rapport du Président du Groupe de travail sur les améliorations à apporter au Forum sur la gouvernance d'Internet
E/CN.16/2011/INF/1		Liste des participants
E/CN.16/2011/1/Rev.1	1	Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux
E/CN.16/2011/2	3 a)	Rapport du Secrétaire général sur les technologies comme moyen de faire face aux difficultés dans des domaines tels que l'agriculture et l'eau
E/CN.16/2011/3	3 b)	Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation de l'impact des technologies de l'information et de la communication sur le développement
E/CN.16/2011/4	5	Note du secrétariat de la CNUCED sur les méthodes de travail de la Commission de la science et de la technique au service du développement
E/CN.16/2011/L.1	8	Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa quatorzième session
E/CN.16/2011/CRP.1 ^a	2 et 3	Compte rendu établi par le secrétariat de la CNUCED sur la réunion du groupe intersessions de la Commission tenue à Genève du 15 au 17 décembre 2010
E/CN.16/2011/CRP.2 ^a	2	Mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information : acquis et perspectives d'avenir
E/CN.16/2011/CRP.3 ^a	3	La problématique hommes-femmes et la science, la technique et l'innovation

^a Disponible à l'adresse <http://www.unctad.org/cstd>.

